



**SUD Protection Sociale Haute Normandie
Section CPAM Rouen Elbeuf Dieppe**

DECLARATION SUD – CSE 09/07/2020

« L'exceptionnel ne doit pas devenir l'ordinaire !!!

Vous le savez, depuis 4 mois maintenant, nous traversons une période particulière. Celle-ci a profondément bouleversé nos habitudes, que ce soit au niveau familial, personnel mais aussi professionnel.

Depuis toujours, les revendications de SUD portent sur la justice sociale, la défense et l'acquisition de nouveaux droits sociaux fondamentaux.
Malheureusement, la crise COVID a permis de s'affranchir de certains modes de fonctionnement.

Sans se comparer à d'autres entreprises (car c'est toujours un piège) le dialogue social dans notre CPAM s'est dégradé pendant la crise. Nous comprenons (sans l'accepter pour autant) que l'urgence sanitaire, les directives contradictoires des pouvoirs publics ont complexifié la prise de décision et le respect des informations faites aux élus du personnel.

Mais tout ceci doit être derrière nous et laisser place à un fonctionnement habituel, respectueux des instances représentatives du personnel. Un monde d'avant amélioré en quelque sorte.

Cela par une transmission des informations faite en temps et en heure, un respect des points de vue et des élus, et une prise en compte des souhaits ou inquiétudes du personnel dont nous sommes les porte-parole.

A titre d'exemple, la communication faite sur la mise en place de la carte déjeuner et sur la très probable fermeture du restaurant d'entreprise de Rouen au 30/09/2020 a été insuffisante : une « expérimentation » de 3 mois définitive, une réouverture du restaurant mais avec la carte UP comme moyen de paiement... Alors que le restaurant d'entreprise (du site de Rouen) est un lieu important dans la vie de l'entreprise : il constitue un avantage non négligeable pour l'ensemble du personnel (et même désormais d'autres administrations), il permet de manger sainement à moindres frais (ce qui est important pour le budget de certains agents) et de se retrouver entre collègues.

Et que penser des documents disponibles sur la BDES à peine 48h avant le CSE...

Certes parfois nous nous montrons véhéments, mais c'est parce que nous avons à cœur de défendre l'ensemble du personnel. Nous ne pouvons être critiqués pour notre engagement sans faille auprès de nos collègues. Nous réaffirmons donc la volonté d'avoir un dialogue social de qualité.

Par ailleurs, à notre échelle, nous continuerons d'agir au niveau national lorsque les situations paraissent injustes. Dernier exemple en date – et vous détaillerez ce point au cours de la séance – les « primes COVID » pour le personnel de la Sécu.

Une enveloppe globale de 22 Millions d'euros (c'est bien peu au regard des aides accordées à Air France ou Renault) dont l'UCANSS fixe quelques grandes lignes et passe la main aux organismes locaux (c'est habituel chez eux). Cela donne des disparités selon les branches et les organismes :

- CPAM : entre 200 € et 450 € (environ 50% du personnel)
- CAF : entre 350 € et 700 € (environ 30% du personnel)
- CARSAT : entre 700 € et 800 € (environ 20% du personnel)
- URSSAF : 390 € (environ 35% du personnel)
- UGECAM : c'est encore plus ubuesque, alors que du personnel soignant a été en première ligne face au virus.

En bref, des comptes d'apothicaire (ou d'énarques)... L'harmonisation des pratiques ne concerne visiblement pas nos dirigeants !!!

Chez SUD, nous ne sommes que peu surpris par les mesquineries décidées en hautes sphères par nos dirigeants ayant fait leurs armes à la Cour des Comptes et menant des politiques d'austérité qu'ils ne semblent pas appliquer à eux-mêmes. Pour preuve, le nouveau 1^{er} ministre a déclaré 210 000 € de revenus publics en 2019. Quant à Mr REVEL qui vient d'être nommé directeur de cabinet de ce même premier ministre, nul doute qu'il appliquera la devise « protéger chacun », en commençant par lui-même... ».